



Service Public

Fédéral

FINANCES



Exp.: RECETTE DES CONTRIBUTIONS SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 B3115 1000 BRUXELLES



MME CLUDTS MARTINE HELENE
TERWILGENSTRAAT(WSP) 33
3150 HAACHT

RECOUVREMENT ET PERCEPTION

Tél : 0257/715.50
IBAN : BE83679200238615
BIC : PCHQBEBB

NOS REFERENCES : Article 147.695.262

Commune : EVERE

IL A ETE TENU COMPTE DES PAIEMENTS EFFECTUES JUSQU'AU : 12.01.2015
PRECOMPTE IMMOBILIER EXERCICE D'IMPOSITION 2014

Madame, Monsieur,

Sauf erreur de ma part, la cotisation citée en référence est restée impayée à concurrence de :

Impôt dû	:	1.033,99
Frais dus	:	0,00
Intérêts	:	6,01
Montant déjà payé (impôt + frais + intérêts)	:	0,00
Solde restant dû à ce jour	:	1.040,00 EUR

Je vous invite à régler immédiatement le solde restant dû. A défaut de paiement immédiat au moyen de la formule ci-dessous, je me verrais malheureusement contraint de poursuivre le paiement de ce solde par tous les moyens que la loi met à ma disposition, ce qui entraînerait des frais supplémentaires qui seront mis à votre charge.

TAUX D'INTERET=9.6% JUSQU'AU 31/12/98, ENSUITE 7%

Vous trouverez au verso divers renseignements utiles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Receveur

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

03

Montant EUR CENT
* * * * 1 0 4 0 , 0 0

Il complete à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

date d'exécution souhaitée dans le futur

compte donneur d'ordre (IBAN)

et adresse donneur d'ordre MME CLUDTS MARTINE HELENE
TERWILGENSTRAAT(WSP) 33
3150 HAACHT

compte bénéficiaire (IBAN)

B E 8 3 6 7 9 2 0 0 2 3 8 6 1 5

bénéficiaire

P C H Q B E B B

et adresse bénéficiaire

RECETTE DES CONTRIBUTIONS
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 B3115
1000 BRUXELLES

communication

+ + + 0 1 4 / 7 6 9 5 / 2 6 2 5 5 + + +

RENSEIGNEMENTS UTILES

1. AU CAS OU VOUS AURIEZ DEJA EFFECTUE LE PAIEMENT RECLAME, veuillez sans délai m'en informer et me faire parvenir la preuve du paiement (original ou photocopie).
2. N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER JOUR DU DELAI pour effectuer votre paiement : un ordre de paiement ne produit ses effets que quelques jours ouvrables après sa remise à l'organisme financier.
3. SI VOUS ESTIMEZ DEVOIR MODIFIER LE MONTANT OU SI VOUS SOUHAITEZ NE PAS UTILISER LA FORMULE DE PAIEMENT ATTACHEE A LA SOMMATION vous devez reproduire scrupuleusement la COMMUNICATION qui figure sur cette formule de paiement.
4. MOYENS DE RECOUVREMENT PREVUS PAR LA LOI.
A défaut de paiement spontané de l'impôt, le receveur peut notamment saisir vos rémunérations et vos biens ; le cas échéant, il peut faire vendre ces derniers.
5. En cas de contestation de cette imposition, vous n'êtes tenu au paiement immédiat que du montant qui vous a été communiqué :
- soit par le fonctionnaire de taxation chargé de la régularisation de l'erreur constatée ;
- soit par le fonctionnaire chargé de l'instruction de votre réclamation (avis 178 J). Toutefois, dans ce cas, le receveur peut en outre prendre toutes les mesures conservatoires (hypothèque, saisie conservatoire...) destinées à garantir le paiement ultérieur du solde (frais et intérêts compris). (